Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 17

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 29/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

2026-68

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le cinq juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

17 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

2 Absents excusés : EVERAERT Thierry (procuration à LE CLECH François) CONSTANTIEN Thibault (procuration à LE MOAL Sylvie)

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur François LE CLECH

La commission communale des impôts directs (CCID) existe dans chaque commune conformément à l'article 1650 du CGI.
Leur mandat dure aussi longtemps que celui du conseil municipal et doit être renouvelé après les élections municipales.
La CCID intervient surtout dans la fiscalité locale en participant à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.
La commission se réunit au moins une fois par an et ne peut délibérer que si au moins cinq membres sont présents
La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_68-DE

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Considérant la nécessité pour la Commune de proposer au Directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables composée de 24 personnes afin de permettre la constitution de la CCID, Il est proposé à l'Assemblée de fixer la liste de contribuables à proposer au Directeur départemental des finances publiques afin de permettre la constitution de la CCID, de la manière suivante :

Le maire étant membre de droit de la CCID

Nom	Prénom	Nom	Prénom
DUIGOU	Anne-Marie	COTTY	Dominique
SAUVAGE	Yannick	JOUILLE	Nicolas
LOHÉAC	Sandrine	MADEC	Anaëlle
GUIFFES	Laurent	CITÉRIN	Baptiste
EVERAERT	Thierry	LE MOAL	Sylvie
LE SCOUL	Jean-Yves	CONSTANTIEN	Thibault
VIRIQUE	Anne-Marie	HOUSSAIS	Coline
BOURVEAU	Marlène	COUTELLER	Noël
CONAN	Elisabeth	LE PAPE	Alain
LORANS	Jean-Yves	RANNOU	Anthony
BAIL	Françoise	QUERE	Sylvie
RIOU CANEVET	Nicole	JAOUEN	Eliane

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l' unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la composition de la liste, telle que présentée ci-dessus, à proposer au Directeur départemental des services fiscaux en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.